

OMPI



SCIT/SDWG/8/7
ORIGINAL : anglais
DATE : 16 février 2007

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NORMES ET LA DOCUMENTATION

Huitième session
Genève, 19 – 22 mars 2007

INFORMATIONS RELATIVES AU SERVICE OMPI D'ACCÈS NUMÉRIQUE
AUX DOCUMENTS DE PRIORITÉ SUR LEQUEL TRAVAILLE L'ÉQUIPE
D'EXPERTS CHARGÉE DES DOCUMENTS DE PRIORITÉ (P-DOCS),
PRÉSENTÉES PAR LE RESPONSABLE DE LA TÂCHE (TÂCHE N° 15)

Document établi par le Secrétariat

1. L'Équipe d'experts P-docs a été créée par le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) en relation avec la tâche n° 15 (“Étudier les conséquences du dépôt électronique sur l'établissement des copies certifiées conformes par les offices, notamment des copies utilisées à des fins de priorité”). L'historique et l'état d'avancement de la tâche n° 15 sont indiqués dans le document SCIT/SDWG/8/12.
2. À sa septième session tenue du 29 mai au 1^{er} juin 2006, le responsable de l'Équipe d'experts P-docs a présenté oralement un rapport intérimaire au SDWG (voir le paragraphe 25 du document SCIT/SDWG/7/9) : “Le responsable de l'équipe d'experts a informé le SDWG qu'une proposition relative à l'échange de documents de priorité était actuellement élaborée par le Secrétariat en vue d'être présentée aux assemblées des États membres de l'OMPI à leurs sessions de septembre. Les membres de l'équipe d'experts seront tenus informés de l'achèvement de cette proposition”.

3. Le responsable de l'équipe d'experts a informé par la suite les membres de l'équipe, par un courrier électronique du 21 septembre 2006, qu'un document avait été élaboré par le Secrétariat en vue de son examen par les assemblées des États membres de l'OMPI (voir le document A/42/5). Les assemblées de l'Union de Paris pour la protection de la propriété industrielle, du Traité sur le droit des brevets et de l'Union internationale de coopération en matière de brevets (Union du PCT), réunies dans le cadre de la quarante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI tenue à Genève du 25 septembre au 3 octobre 2006, ont approuvé la création d'un service d'accès numérique aux documents de priorité. La création du service fera suite à une déclaration commune de la Conférence diplomatique pour l'adoption du Traité sur le droit des brevets dans laquelle l'OMPI était instamment priée d'accélérer la création d'un système de bibliothèques numériques pour les documents de priorité. Les assemblées :

“a) ont approuvé la convocation au début de l'année 2007 d'un groupe de travail ad hoc chargé d'examiner les questions liées à la création d'un service d'accès numérique aux documents de priorité qui serait administré par le Bureau international;

“b) ont chargé le Bureau international d'établir des dispositions-cadres et des procédures appropriées, conformément aux recommandations du groupe de travail, pour l'administration du service numérique;

“c) ont chargé le Bureau international de mettre en œuvre le service d'accès numérique conformément aux dispositions-cadres et aux procédures établies;

“d) ont prié le Bureau international de lui rendre compte en septembre 2007 des résultats des travaux du groupe de travail ad hoc et de toute information sur la mise en œuvre du service dans le cas où elle aurait commencé.”

(voir le paragraphe 220 du document A/42/14).

4. Le Groupe de travail sur le service d'accès numérique aux documents de priorité a été convoqué pour tenir sa première session à Genève du 7 au 9 février 2007. Des invitations à cette session ont été envoyées aux États membres de l'Union de Paris, de l'Assemblée du PLT ou de l'Union du PCT et, en tant qu'observateur, à certains autres États et certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales. L'ordre du jour et les documents de travail ainsi que le forum électronique créé afin de faciliter les travaux du groupe de travail sont accessibles sur le site Web de l'OMPI à l'adresse <http://www.wipo.int/pdocaccess>. Les membres intéressés du SDWG et de l'Équipe d'experts P-docs sont encouragés à contribuer, le cas échéant, à ce travail.

5. Cette question étant examinée par les assemblées et compte tenu de la convocation du groupe de travail, il est proposé que la tâche n° 15 soit laissée en suspens, sous réserve d'une analyse de la situation compte tenu des progrès réalisés dans l'élaboration du service d'accès numérique.

6. Le SDWG est invité à prendre note du contenu du présent document et à laisser la tâche n° 15 en suspens, ainsi que cela est suggéré au paragraphe 5 ci-dessus.

[Fin du document]